

Caisse des Ecoles

Saint Mandrier sur Mer

COMPTE-RENDU

de la séance du 01 Juillet 2020 à 18 h 30

L'an deux mille vingt et le 01 du mois de juillet, le Comité de la Caisse des Ecoles de la ville de SAINT MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle du Foyer des Anciens, sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire, Président de la Caisse des Ecoles et Madame Colette DEMIERRE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. Gilles VINCENT - Mme Colette DEMIERRE - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD - Mme Marjorie ASNARD - Mme Angélique RASTOUIL - M. Philippe DEZERAUD - Mme Agnès JAOUEN - Mme Christelle ROBINET - Mme Bénédicte ZAFRA - M. Hubert GUY-COQUILLE.

Absents excusés : Mme MOUNIE Inspectrice de l'Education Nationale - Mme Sylvie MOULINIER - Mme Aurélia TROIA

Monsieur Gilles VINCENT, Président de la Caisse des Ecoles constate le quorum et ouvre la séance à 18 H 30.

1 - INSTALLATION des NOUVEAUX MEMBRES ELUS REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, le conseil municipal nouvellement élu a procédé au vote secret à la réélection des 6 représentants de la commune au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles instituée par délibération en date du 25 novembre 1996 en tenant compte de la répartition des sièges à la proportionnelle au plus fort reste. Il convient de les installer dans leurs nouvelles fonctions de membres élus de la caisse des écoles.

- Pour la liste « UPSM » :

Mme Colette DEMIERRE - Mme Angélique RASTOUIL - Mme Séverine MATHIVET - Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOARD - Mme Marjorie ASNARD

- Pour la liste « La Vague Mandréenne » :

M. Philippe DEZERAUD

Monsieur Gilles VINCENT Maire, Président de la Caisse des Ecoles, a procédé à l'installation des nouveaux membres élus représentants de la commune.

Le conseil d'administration à l'**Unanimité en PREND ACTE.**

2 - ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Suite à l'installation des nouveaux membres élus, Monsieur le Maire, Président de la Caisse des Ecoles informe les nouveaux membres réunis qu'il est nécessaire d'élire un vice-président pouvant en son nom et qualité le représenter et présider les conseils d'administrations.

- Considérant que **Madame Colette DEMIERRE**, nommée Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires par arrêté de délégation du Maire en date du 29 mai 2020, élue membre de la Caisse des Ecoles par délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente de la CDE et qu'aucune autre candidature n'a été proposée.

Le Conseil d'Administration au vote secret avec 11 voix désigne en tant que vice- présidente, Colette DEMIERRE.

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2020

Madame la vice-présidente expose aux membres du Comité que le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

La subvention communale pourrait s'établir à la somme de 23 350 €.

Aussi, le Budget Principal de la Caisse des Ecoles pourrait présenter une section de fonctionnement de 25 977 € afin de prendre en charge :

- les dépenses de fournitures scolaires,
- la documentation,
- les projets pédagogiques (voir tableau ci-dessous) :

PROJETS ENSEIGNANTS 2019/2020

INSTITUTEURS	CLASSES	N°	PROJETS	MONTANT
MATERNELLE LOUIS CLEMENT				
Mme ALLAINMAT	PS	1	Spectacle musical "L'épopée d'un pois"	125,00 €
Mme PERRIER	MS/GS	2	Musée de la Marine à Toulon - Atelier "Le Sac du Moussaillon"	62,50 €
Mme SCUSSEL	MS/GS	3	Découverte du patrimoine naturel de l'île des Embiez et de son institut océanographique	233,00 €
			SOUS TOTAL	420,50 €
ELEMENTAIRE LOUIS CLEMENT				
Mme MORNET	Toutes les classes (7)	/	NEANT	NEANT
			SOUS TOTAL	0,00 €
			TOTAL GROUPE SCOLAIRE LOUIS CLEMENT	420,50 €
MATERNELLE OREE DU BOIS				
Mme LAINE	Toutes les classes (2)	4	Visite de l'île des Embiez pour 42 élèves et 10 adultes 402 € traversée en bateau - 312 € visite petit train - 104 € entrée aquarium)	818,00 €
			SOUS TOTAL	818,00 €
ELEMENTAIRE de l'OREE DU BOIS				
Mme DELATTE	Toutes les classes (4)	5	Initiation aux arts du cirque (Chapiteau des Sablottes)	960,00 €
			SOUS TOTAL	960,00 €
			TOTAL GROUPE SCOLAIRE OREE DU BOIS	1 778,00 €
			TOTAL	2 198,50 €

Les orientations prévues pour l'exercice 2020 sont détaillées dans le rapport joint à la présente note de synthèse.

Le conseil d'administration délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

4) COMPTE ADMINISTRATIF - CAISSE DES ECOLES 2019

Madame la Vice-Présidente précise que le compte administratif 2019 présente toutes les informations obligatoires prévues par le législateur.

Ce document exhaustif pourra être consulté en Mairie et le public en sera avisé par voie d'affichage au plus tard 15 jours après le délai limite prévu par la loi pour l'adoption du compte administratif.

Présentation synthétique du Compte Administratif

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	1 627.66 €
011	Charges à caractère général	22 664.27 €			
6067	<i>Fournitures scolaires</i>	19 859.64 €	70	Produits des services et ventes diverses	1 200,00 €
6068	<i>Autres matériels et fournitures</i>	2 450.00 €	7085	<i>Cotisations et souscription</i>	1 200,00 €
6063	<i>Petits équipements</i>	135.03 €			
6182	<i>Documentation Gnle et Technique</i>	219.60 €	74	Dotations	23 350,00 €
624	<i>Transport</i>	- €	7474	<i>Participation des communes du GFP</i>	23 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	881.35 €	77	Produits exceptionnels	490.00 €
6541	<i>Pertes sur créances irrécouvrables</i>	- €	7713	<i>Libéralités reçues</i>	490,00 €
656	<i>Bourses et prix</i>	881.35	7718	<i>Divers</i>	- €
67	Charges exceptionnelles				
673	<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>	- €			
	TOTAL DEPENSES	23 545.62 €		TOTAL RECETTES	25 040.00 €

Madame DEMIERRE, Vice-Présidente précise que le résultat cumulé de l'exercice se décompose comme suit :

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	23 545.62	25 040.00
Résultat 2019		1 494.38
Résultat antérieur reporté (002)		1 627.66
Résultat de clôture 2019		3 122.04
Restes à réaliser		
Résultat 2019		3 122.04

Elle rappelle que seul l'excédent de la section de fonctionnement fera l'objet, ultérieurement, de la décision « d'affectation des résultats ».

Le Conseil d'Administration délibérant, et hors la présence de M. le Maire, Président, DECIDE à l'UNANIMITE d'adopter le compte administratif 2019 du budget de la Caisse des Ecoles.

5) COMPTE DE GESTION - CAISSE DES ECOLES 2019

Madame la Vice-Présidente rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du comité qu'en application des dispositions du Code des Juridictions Financières, reprises par les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales le Comité doit se prononcer sur le compte de gestion dressé par le comptable public qui le transmet au Président au plus tard le 1^{er} juin suivant l'exercice écoulé.

Parvenus dans les délais réglementaires impartis, les comptes et écritures du comptable public présentent des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur (le Président).

Le compte de gestion est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le Conseil d'Administration délibérant, DECIDE à l'UNANIMITE d'adopter le compte de gestion 2019 du budget du Comité de la Caisse des Ecoles.

6) AFFECTATION du RESULTAT du FONCTIONNEMENT de L'EXERCICE 2019

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 applicable à la Caisse des Ecoles fait obligation de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, à savoir celui de 2019.

Le Compte Administratif de l'exercice 2019 présentant un excédent de **3 122.04 €** Madame la Vice-Présidente propose de le maintenir en fonctionnement et invite Mesdames et Messieurs les membres du Comité à en délibérer.

Le résultat de clôture sera affecté sur le BP2020 en section de fonctionnement excédent antérieur reporté : article 002 soit **3 122.04 €**.

ADOpte à l'UNANIMITE.

7) - BUDGET PRIMITIF 2020

Madame la Vice-Présidente, présentera à Mesdames et Messieurs les membres du Comité de la Caisse des Ecoles le projet de budget pour l'exercice 2020 et qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2020
002	Résultat reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	3 122,04 €
011	Charges à caractère général	26 172,04 €			
6067	Fournitures scolaires	18 500,00 €	70	Produits des services et ventes diverses	1 000,00 €
6068	Autres matériels et fournitures	3 700,00 €	7085	Cotisations et souscription	1 000,00 €
6063	Petits équipements	3 622,04 €			
6182	Documentation Gnle et Technique	350,00 €	74	Dotations	23 350,00 €
624	Transport	- €	7474	Participation des communes du GFP	23 350,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
6541	Pertes sur créances irrécouvrables	- €	7713	Libéralités reçues	- €
656	Bourses et prix	1 300,00 €	7718	Divers	- €
67	Charges exceptionnelles	- €			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €			
TOTAL DEPENSES		27 472,04 €	TOTAL RECETTES		27 472,04 €

Après avoir donné toutes précisions, Madame la Vice-Présidente, invite l'assemblée à se prononcer sur le budget primitif de la Caisse des Écoles pour l'année 2020.

Le Comité de la Caisse des Ecoles après en avoir délibéré **DECIDE à l'UNANIMITE** d'adopter le présent budget 2020, chapitre par chapitre.

8 - ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AUX MARCHES A BON DE COMMANDE PASSES PAR LE SIVAAD POUR FOURNITURES DE MATERIAUX, DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS POUR LES ECOLES

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que la commune est membre du groupement de commande du syndicat intercommunal varois d'aide aux achats divers (SIVAAD), et que le Conseil d'Administration doit l'autoriser à signer les actes d'engagements issus des appels d'offres du syndicat.

Aussi, Madame la vice-présidente demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver le marché à bons de commande 2020 - 2021 passés par le SIVAAD conformément à l'annexe ci-dessous ;
- d'autoriser Monsieur VINCENT Gilles, Président de la Caisse des Ecoles à signer l'ensemble des pièces de ces marchés.

Lot	Libellé	Attributaire	Adresse attributaire	Montant minimum d'engagement H.T	Montant minimum d'engagement T.T.C
F02	Fournitures de bureau et petites fournitures informatiques	CHARLEMAGNE	ZAC Les Espaluns - Avenue Lavoisier - 83160 LA VALETTE	500.00 €	600.00 €

Le Comité de la Caisse des Ecoles délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles à signer l'acte d'engagement.

9 - COTISATION 2020/2021

Il convient comme chaque année de fixer le montant de la cotisation annuelle versée par les parents d'élèves.

Le Comité de la Caisse des Ecoles délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** de fixer le montant de la cotisation pour l'année scolaire 2020/2021 à 5 €.

10 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR AVEC LE SIVAAD

Madame la Vice-Présidente explique à Mesdames et Messieurs les membres de la Caisse des Ecoles que, dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'adhérer, comme en 2014, au Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var. En effet, la durée du Groupement de Commandes est alignée sur celle du mandat des Conseillers Municipaux.

Madame la Vice-Présidente précise à l'Assemblée le contenu de cette convention :

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes permettant à ses membres d'obtenir en matière de fournitures et de services, les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées conformément aux dispositions de l'article L. 2113-6 du Code la Commande Publique.

Les parties conviennent de désigner le Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD), comme coordonnateur du Groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Madame la Vice-Présidente demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal délibérant, **DECIDE à l'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire, Président de la Caisse des Ecoles à signer la convention constitutive du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var avec le SIVAAD.

11 - ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)

Madame la Vice-Présidente informe l'Assemblée qu'après le renouvellement du Conseil Municipal il convient de procéder à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du SIVAAD.

Madame la Vice-Présidente **propose les candidatures suivantes** :

- Titulaire : **Mme Colette DEMIERRE**
- Suppléante : **Mme Sylvie BECCHINO**

Madame la Vice-Présidente indique que les délégués sont désignés par vote à bulletin secret et propose de procéder au vote ayant constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures.

Par 11 voix pour, les délégués du SIVAAD sont :

Titulaire : Mme Colette DEMIERRE

Suppléante : Mme Sylvie BECCHINO-BEAUDOUARD

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

Fait à Saint Mandrier, le 2 juillet 2020.

La Vice-Présidente,
Colette DEMIERRE

